

Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Publié le

ID : 059-265904003-202212-2-09122022D080_AB-BF

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 09 DECEMBRE 2022.

OBJET : 3. BUDGET ANNEXE. CENTRE SOCIAL STEPHANE HESSEL. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2.

Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	20 200 €
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	- 600 €
6331	Versement de transport	- 400 €
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion	1 800 €
64111	Rémunération principale	- 33 000 €
64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnité	- 300 €
64114	Personnel titulaire – indemnité inflation	900 €
64118	Autres indemnités	3 500 €
64131	Rémunérations	28 100 €
64134	Personnel non titulaire – indemnité inflation	1 000 €
64138	Autres indemnités	8 400 €
64164	Emplois d'insertion – indemnité inflation	1 700 €
64168	Autres emplois d'insertion	- 5 600 €
6451	Cotisations URSSAF	15 600 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	- 800 €
6454	Cotisations aux ASSEDIC	700 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	- 800 €

Total des dépenses de fonctionnement **19 500 €**

RECETTES

Chapitre 013	Atténuation de charges	3 600 €
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale	3 600 €
Chapitre 74	Dotations subventions et participations	15 900 €
7474	Communes	15 900 €

Total des recettes de fonctionnement **19 500 €**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Président du C.C.A.S.,
Joël DUYCK



La secrétaire de séance
Marion Tueux



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.